



Casier judiciaire et TAJ

Par alexisdu02700, le 15/05/2017 à 04:58

Bonjour tout le monde alors voilà je viens vers vous pour obtenir confirmation.

Je passe la dernière étape des tests pour entrer à la SNCF en tant que conducteur de trains dans quelques jours. A l'issue de ces tests, la SNCF va regarder mon casier judiciaire.

Or, en 2016 j'ai été entendu par la gendarmerie pour une plainte déposée à mon encontre pour diffamation sur internet (un mec avait piraté mon compte facebook et a marqué des trucs sur la police et tout...).

Néanmoins, le procureur a classé l'affaire sans suite mais je suis inscrit au TAJ (Traitement des Antécédents Judiciaires).

Questions: -La SNCF va t'elle regarder seulement mon casier judiciaire ou aussi le TAJ?
- Une affaire classée sans suite et donc sans condamnation apparaît-elle sur mon casier judiciaire?

En attente de vos réponses, je vous souhaite une agréable journée :)